



Selon les informations rapportées par le journal Investir au Cameroun, l'Organisation maritime internationale (OMI) a exprimé des inquiétudes concernant l'activité de certains navires arborant le pavillon camerounais, les accusant de faire partie de la flotte de "navires fantômes" qui permettent à la Russie d'éviter les sanctions économiques liées à la vente de son pétrole. Cette pratique illégale permet à la Russie de vendre son pétrole à un prix supérieur à 60 dollars le baril, contournant ainsi les mesures restrictives mises en place par les pays du G7, l'Union européenne et d'autres nations après le déclenchement de la guerre en Ukraine.

Lors d'une rencontre le 14 mars 2024, le Haut-Commissaire du Royaume-Uni au Cameroun, Barry Lowen, a soulevé cette question auprès du ministre camerounais des Transports, Jean Ernest Ngalle Bibehe. Les préoccupations de l'OMI sont basées sur le fait que la flotte alternative utilisée par la Russie est composée de navires ne respectant pas les normes internationales et les bonnes pratiques maritimes. Ces "navires fantômes" opèrent sans assurance et évitent les inspections réglementaires, facilitant ainsi la violation des sanctions internationales.

Des rapports révèlent que sur les 14 pétroliers portant pavillon camerounais en 2023, 11 ont été retracés jusqu'à des ports pétroliers russes. Cette situation a suscité des inquiétudes au sein de la communauté internationale, notamment aux Émirats arabes unis, qui ont interdit la navigation des navires battant pavillon camerounais dans leurs eaux, à moins de se conformer à des

normes strictes de sécurité maritime.

Face à cette pression, le Cameroun a réagi en radiant immédiatement les navires identifiés comme non conformes. Cependant, le pays reconnaît la nécessité de renforcer ses capacités de surveillance maritime et de coopération internationale pour lutter contre ce type de pratiques illégales. Le ministère camerounais des Transports a sollicité l'aide du Royaume-Uni pour intégrer le système mondial intégré de renseignements maritimes (Gisis) afin de mieux suivre les navires marqués dans les zones sensibles.

En attendant d'intégrer pleinement le Gisis, le Cameroun doit accroître sa vigilance et s'assurer que les informations sur les navires impliqués dans des activités frauduleuses soient régulièrement communiquées.